

Un grand Spirituel contemporain disparu en 1978, le Père François Varillon, aimait à répéter que s'il se trouvait dans les dogmes catholiques un article n'ayant pas de rapport avec l'*agapè*, avec l'amour évangélique, alors il faudrait le supprimer. Ce propos, qui a valeur d'axiome pour toute théologie spirituellement conséquente, s'impose singulièrement à toute théologie fondamentale du sacerdoce. S'il se trouvait qu'une affirmation théologique à prétention systématique sur le sacerdoce ne fût en rien articulée au message de l'*agapè*, alors, en effet, il faudrait la révoquer.

Pour autant, le discernement ici requis ne saurait être intemporel, il s'exerce dans des conditions nouvelles et un changement d'époque. Il exige ainsi une écoute des signes des temps dont la théologie, toutefois, ne saurait se dissoudre dans une sociologie de l'air du temps ; « l'air du temps », comme disait autrefois Gustave Thibon, voilà une ambition de feuille morte. Cette marge étant méthodologiquement assumée, plusieurs questions angulaires ne peuvent qu'être ressaisies qui concernent les rapports entre institution et historicité, entre hiérarchie et démocratie et, *not the least*, entre

les deux sacerdoce, baptismal et ministériel, intégrant de façon essentielle la symbolique du féminin et du masculin.

C'est un fait heureux : étape après étape, synode après synode depuis plus d'un demi-siècle, l'Église catholique a revalorisé le sacerdoce commun des baptisés, parce qu'il représente, comme le disait le Père de Lubac citant Thomas d'Aquin, un « sacerdoce mystique » (*sacerdos mystice*). Cela étant acquis, l'Église ne peut qu'être portée également, non pas par contreposition, mais par concomitance, à revaloriser le sacerdoce ministériel et ainsi à développer, à l'heure des recompositions, les termes adaptés de l'harmonie entre ces deux types de vocations fondées dans le sacerdoce du Christ. Cette intention retentit sur les deux terrains solidaires l'un, théologique qui puise dans les profondeurs de la grande mémoire et l'autre, pastoral qui manifeste aujourd'hui des disparités injustifiables, notamment entre les mégapoles et le monde rural et rurbain.

De surcroît, le sacerdoce ministériel, réduit à une simple superstructure fonctionnelle ici, ou hyper-sacralisé là, peut et doit affronter la crise anthro-

pologique inédite de notre temps, avec ses mutations théologico-politiques, les vertus et les impasses du dialogue inter-religieux ou les motifs des abus de pouvoir et, ce faisant, doit manifester la logique de son autorité propre.

De ce point vue, un rappel circonstancié s'imposait quant aux résultats produits dans le cadre des études historiques et exégétiques depuis la seconde moitié du XX^e siècle, qui, en effet, n'ont pas été sans effervescence mais non plus sans tensions : tensions entre une approche historiciste et une approche anhistorique ; tension entre une herméneutique de la dénaturation progressive du message évangélique (A. von Harnack) et une herméneutique de la croissance dogmatique, spirituelle et institutionnelle. Cette longue mémoire contrastée a été ressaisie et configurée dans les textes majeurs de Vatican II ; elle impliquait néanmoins l'attention renouvelée aux évaluations savantes et pastorales. C'est ainsi l'un des objets de la livraison éditoriale que la présente rencontre veut honorer. Il peut se résumer ainsi : comprendre et féconder pour aujourd'hui le lien séculaire et indéfectible entre les notions de « Peuple de Dieu » et de « presbytérat » et, subséquemment, entre celles de diaconat, laïcité et tout spécialement celle de vie religieuse.

Je m'en tiendrai aux deux premières. La notion de « Peuple de Dieu » comme on sait, a connu ces dernières décennies une prééminence pastorale sur celles de « Corps du Christ » et

« Temple de l'Esprit ». L'idée de sacerdoce a pu alors trouver indûment son site « ontologique » premier dans le seul geste baptismal, puisque conférant au nouveau chrétien, les titres de « prêtre, prophète et roi ». Les points d'appui scripturaires ont semblé sans faille, telle cette formule de « Pierre » : « Vous entrez dans la construction de la demeure spirituelle, pour devenir le sacerdoce saint » (*I Pierre 2,5*). L'enjeu était alors de savoir comment le ministère presbytéral s'identifiait *spécifiquement* et *solidairement* au sein de la communion ecclésiale. Avec le Décret conciliaire *Presbyterorum ordinis*, le ministère du prêtre fut compris comme essentiellement ordonné à l'annonce de l'Évangile (§ 4). Cependant, l'inscription *sacramentelle* du presbytérat fut exprimée par ledit Décret dans le paragraphe immédiatement suivant, invoquant la participation « de manière spéciale » (*speciali ratione effecti*) des ministères de l'évêque et du prêtre, « au sacerdoce du Christ », enracinant leur exercice dans le sacrement de l'eucharistie et la responsabilité sacramentelle de la mémoire (§ 5). « Vous ferez cela en mémoire de moi » (*Luc 22,19 ; 1 Corinthiens 11,24*).

Ainsi, la trajectoire qui mène de l'envoi par Dieu le Père à la réception humaine de tous les dons du Christ ne fait pas des Apôtres et de leurs successeurs, de simples émanations de l'Église ; ils en sont constitutifs, autrement dit, sont *spécifiquement missionnés* et *institués comme tels* par le Christ pour

la fonder ici et là dans la durée des temps et la distance des géographies sous la responsabilité de Pierre, à cette seule fin de porter efficacement le message de salut destiné à tous les hommes.

D'où s'éclaire cette formule malmenée, souvent incomprise : *In persona Christi capitis*, (« Dans la personne du Christ-Tête ») qui a fait l'objet d'une heureuse précision éliminant toute velléité de projection psycho-personnelle et focalisant sur l'alliance sacramentelle qui confère au ministre ordonné, au titre du service kénotique, la charge de représenter sacramentellement la personne du Christ en tant qu'envoyé par le Père et Tête de l'Église.

C'est pourquoi, la question du « célibat sacerdotal », reprise lors de notre symposium, ne peut être déconnectée ni de cette temporalité fondatrice dans laquelle le Christ est totalement voué « aux affaires de [son] Père » (*Luc* 2,49) et n'a pas « d'endroit où reposer la tête » (*Matthieu* 8,20), ni de l'exigence spirituelle que son célibat inspire. Ce fut le sens des dispositions progressivement prises par les conciles d'Elvire (305) de Carthage (419) de Nicée (381) et de Trullo (691), ce dernier obligeant au célibat les évêques des Églises orientales. Du même effet, parce que irréductible à la simple disposition administrative, cette question du célibat presbytéral ne pouvait, ne peut être reconduite aux seules conditions formelles de son obligation canonique au XII^e siècle, (2^e Concile de Latran, 1139). C'est donc ici un choix *spirituel*,

établi dans une vue théologique – qui ne peut certes exclure, comme dans tout état de vie, les difficultés – qu'a maintenu et confirmé l'Occident latin.

Mais, ainsi entendue, la relation entre les deux vocations – sacerdoce ministériel et baptismal – n'est justement pas exclusive, elle obéit à une inclusion mutuelle : le ministre ordonné qui représente sacramentellement le Christ est et reste un baptisé, et le baptisé reçoit le titre de prêtre dans le mouvement de réception des dons du Christ confiés à tous, mais sans confusion ni séparation.

La question du « démocratique » dans l'Église, question aujourd'hui tenace et parfois passionnelle, peut-elle s'affranchir d'une telle 'théo-logique' ? S'il convient de s'interroger sans cesse sur les conditions de transfert des concepts politiques dans le champ religieux, ce sont de surcroît les métamorphoses du concept de démocratie depuis 25 siècles et l'ère athénienne, qu'il convient de mettre en relief. De cette précaution méthodologique à tout le moins, la notion de sacerdoce commun des baptisés tous bénéficiaires des dons de l'Esprit depuis la Pentecôte, pourrait-elle être exonérée ?

Ainsi, vivre fraternellement l'alliance, les épousailles heureuses entre les deux sacerdoce au titre de l'amour divin qui les appelle, telle est leur vocation différenciée. En effet, s'il n'est point de théologie du sacerdoce sans la représentation christique de l'alliance, c'est qu'il n'est pas de mission divine, donc point

Philippe
Capelle-
Dumont

de mission ecclésiale sans le don, actualisé par l'Esprit, de l'Alliance. Telle est la clef. La Révélation nous apporte ainsi une réponse aussi limpide que prometteuse à laquelle la théologie s'efforce, avec humilité, de se hisser.

Le Père Philippe Capelle-Dumont, né en 1954, philosophe et théologien, professeur des universités, est doyen honoraire de la Faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris, président d'honneur de l'Académie catholique de France et ancien vicaire épiscopal. Auteur d'une cinquantaine de livres, il a reçu en 2021 le Grand prix Grente de l'Académie française pour l'ensemble de son œuvre. Celle-ci a fait l'objet d'un ouvrage collectif paru en 2023, intitulé : Fonder (J. de Gramont dir., éditions du Cerf).

Dossier